

# Règlement de l'atelier en nature

## Jour et horaire

L'Atelier fonctionne :

Mercredi de 8h30 à 11h30

Les parents veillent à respecter cet horaire avec précision. Ils amènent et reprennent leur enfant au point de rencontre (voir plan annexe). Les parents sont responsables du transport de leur enfant.

## Activités

Les activités se déroulent à l'extérieur, par tous les temps durant toute l'année.

## Inscription

Par l'inscription, les parents s'engagent à faire participer leur enfant à l'Atelier durant l'année scolaire.

La cotisation annuelle s'élève à Fr. 50.-. **L'inscription sera définitive une fois le montant réglé.**

Ces frais ne sont pas remboursables.

## Ecolage

L'écolage mensuel s'élève à Fr. 75.- par enfant / 1 x 3h de fréquentation. Il doit être acquitté à la fin du mois pour le mois suivant. Le montant est dû 10 fois par année de septembre à juin.

## Assurances responsabilité civile

Les parents doivent être en possession d'une assurance RC. Les participants/es sont assurés(es) personnellement contre les accidents. En cas d'urgence et dans l'impossibilité d'atteindre les parents, l'animatrice ou la direction prend toutes les dispositions qui s'imposent. Les frais inhérents à cette urgence sont supportés par les parents. L'association « carré de sable » décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement de matériel personnel.

## Déductions

Aucune déduction ne peut être effectuée sur le montant d'écolage. Ce principe concerne les vacances scolaires (sauf celles d'été), les jours fériés, les « ponts », les congés spéciaux, les absences en cas de maladie ou accident. L'écolage mensuel sera dû même dans le cas de vacances supplémentaires prises sur le temps normal de l'atelier.

En cas d'annulation pour cause d'avis de tempête, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'absence de l'animatrice (maladie, accident) aucun remboursement ne sera effectué pour le premier jour. Au-delà, l'Association « carré de sable » s'engage à employer une animatrice remplaçante.

## Equipement

Il est important que votre enfant soit équipé en fonction de la météo du jour. Il est nécessaire qu'il ne soit pas gêné par son habillement dans ses jeux.

- Habits chauds en hiver et bottes fourrées
- Habits étanches pour la pluie et bottes
- Pantalon long et manches longues toutes les saisons
- Casquette en été

Lors de l'inscription définitive, une brochure concernant les tiques vous sera remise.

## Collation

La boisson et la collation est offerte par l'Atelier en nature.

## Relations entre parents et animatrice

L'animatrice se tient à disposition des parents pour tout échange concernant l'enfant

## Départ

En cas de force majeure, les parents peuvent retirer leur enfant de l'Atelier à condition d'en informer l'Association « carré de sable » par un courrier recommandé. Un délai d'annulation de 2 mois s'applique dès la fin d'un mois.

## Réclamation

Toute réclamation est à adresser à la direction de l'Association « carré de sable ».

## Statuts et liste des membres du Comité

Les statuts, ainsi que la liste des membres du Comité de l'Association « carré de sable » peuvent être consultés auprès de la Direction de l'Association.



Christoph Salathé  
Président

Pour l'Association « carré de sable »



Marie-Claude Peruzzi-Gachet  
Directrice

Courtepin, mars 2017